

Ministère des affaires sociales et de la santé

Paris, le 19 décembre 2012

*DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ*  
Secrétariat général  
Division des Droits des Usagers et des Affaires  
Juridiques et Ethiques (DDUAJE)  
**Commission nationale d'agrément**  
Affaire suivie par :  
Nathalie VALLON  
Tél. : 01.40.56.42.69  
Courriel : Nathalie.VALLON@sante.gouv.fr  
N° 353  
N° Association : 201207500002181

ASSOCIATION POUR LA LUTTE CONTRE LE  
PSORIASIS  
53 rue Compans  
75019 PARIS

**Lettre recommandée avec AR**

**N° Agrément N2012AG0093**

Monsieur le Président,

La demande d'agrément national de votre association pour la représentation des usagers du système de santé dans les instances hospitalières ou de santé publique a été soumise à la Commission nationale d'agrément, conformément aux dispositions de l'article L.1114-1 du code de la santé publique.

J'ai le plaisir de vous informer que, sur avis conforme de la Commission nationale, votre association a été agréée par arrêté du 07/12/2012, publié au Journal Officiel de la République française le 15/12/2012, et dont une copie vous est jointe.

Je vous précise que l'article L.1114-1 du code de la santé publique permet aux associations agréées de représenter les usagers du système de santé dans les instances hospitalières ou de santé publique. Les conditions de cette désignation sont fixées pour chaque instance par le texte qui la régit.

Je vous rappelle, par ailleurs, que l'article R.1114-15 du code de la santé publique impose aux associations agréées de rendre compte de leur activité, selon les modalités prévues à l'article 3 de l'arrêté du 17 janvier 2006 : « Les associations ou unions d'associations agréées adressent, chaque année, à l'autorité qui leur a accordé l'agrément, leur rapport d'activité, leur rapport moral s'il existe, leur rapport financier et une liste des membres chargés de l'administration ou de la direction de l'association ou de l'union d'associations » (en trois exemplaires).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Chef de Service  
Secrétaire Général



Christian POIRET